

RCS : NICE Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00268 Numéro SIREN : 893 415 489 Nom ou dénomination : A&R JUST ONE
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2022 sous le numéro de dépôt 1722

1722

A&R JUST ONE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 22 Boulevard Pierre Sola
06300 NICE

RCS NICE 893 415 489

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2022**

Les associés de la société A&R JUST ONE, Société par Action Simplifiée au capital de 500 euros, divisé en 500 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur Radhwane DJAHEL**, propriétaire de 500 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Radhwane DJAHEL**, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Autorisation de cession d'actions : Agrément de cession
- Démission du Président
- Nomination du nouveau Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de **Monsieur Radhwane DJAHEL** de céder 500 actions lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société.

Monsieur Radhwane DJAHEL, né le 07 décembre 1992 à M'SILA (ALGERIE), de nationalité Française, demeurant au 15 Rue du Docteur Pierre Richelmi, 06300 Nice, cède par acte sous seing privé en date du 13 Janvier 2022, les 500 actions dont il est propriétaire, à la **SAS S-G FAMILY**, société par actions simplifiée, au capital de 140 000,00 euros, ayant son siège social au 37 Boulevard Gorbella, 06100 Nice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice, sous le numéro 908921174, représentée par Monsieur Mohamad SENNO, né le 01 janvier 1988 à BEYROUTH (LIBAN), de nationalité Française, demeurant au 37 Boulevard Gorbella, 06100 Nice.

La **SAS S-G FAMILY**, société par actions simplifiée, au capital de 140 000,00 euros, ayant son siège social au 37 Boulevard Gorbella, 06100 Nice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice, sous le numéro 908921174, représentée par Monsieur Mohamad SENNO, né le 01 janvier 1988 à BEYROUTH (LIBAN), de nationalité Française, demeurant au 37 Boulevard Gorbella, 06100 Nice, devient à compter de ce jour, propriétaire de 500 actions de la société par actions simplifiée « A&R JUST ONE ».

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Radhwane DJAHEL, décide de démissionner de ses fonctions de Président de la société par actions simplifiée « A&R JUST ONE », à compter du 13 Janvier 2022.

TROISIEME RESOLUTION

Suivant la décision de **Monsieur Radhwane DJAHEL**, président de la société par actions simplifiée « A&R JUST ONE », de démissionner de toutes ses fonctions dans la société, reçue le 13 janvier 2022.

Il a été décidé par la **SAS S-G FAMILY**, associés de la société par actions simplifiée « A&R JUST ONE », de nommer un nouveau président.

Ainsi, **Monsieur Mohamad SENNO** est nommé en qualité de Président de la société, à compter du 13 Janvier 2022, en remplacement de **Monsieur Radhwane DJAHEL**, démissionnaire

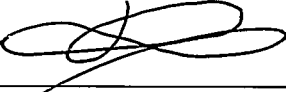
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

Monsieur Radhwane DJAHEL <i>Faire précéder la signature de la mention manuscrite</i> « Lu et approuvé »	Lu et approuvé 
SAS S-G FAMILY <i>Représentée par Monsieur Mohamad SENNO</i> <i>Faire précéder la signature de la mention manuscrite</i> « Lu et approuvé »	Lu et approuvé 